

Directions pour le processus consultatif

La Millennium Challenge Corporation (MCC), s'est engagée dans le processus de consultation qu'elle présente comme un élément clef du développement et de la mise en œuvre du Contrat. Les ouvrages publiés dans le domaine du développement et l'expérience des personnes sur le terrain ont confirmé que la participation du public permet la création de programmes qui reflètent au mieux les priorités nationales et qui ont le plus grand potentiel de succès. De surcroît, la législation qui sous-tend la MCC nécessite qu'“en entrant dans un accord, les Etats Unis devront chercher à faire en sorte que le gouvernement d'un pays éligible (1) devra prendre en compte les perspectives locales des pauvres vivant en milieu urbain ou rural, et ceci inclut les femmes, dans les pays éligibles; et (2) consulter les organisations privées et à caractère volontaire, la communauté d'affaires, et les autres donateurs dans les pays éligibles.” Dans ce domaine, la MCC s'est davantage familiarisée l'année dernière avec le processus de consultation en suivant les enseignements des ses pays partenaires, des experts du développement, ainsi que d'autres personnes exprimant des vues sur ce processus. Ces directions sont destinées à aider les partenaires de la MCC et la MCC à évaluer les processus de consultation —vos commentaires et suggestions sur ces directions sont bienvenus.

Le principe de “l'appropriation au niveau du pays” est un élément central de l'approche de la MCC vis-à-vis du développement. La MCC cherche à renforcer les processus domestiques au sein des pays et est convaincue qu'à la base d'une véritable appropriation d'un pays il doit y avoir un processus de consultation qui engage tous ses citoyens ordinaires. Pour la MCC cette appropriation consiste à la mise en œuvre, au développement et à la promotion de leurs propres stratégies de développement et programmes par les pays éligibles eux-mêmes et non pas par la MCC ou par d'autres donateurs. La MCC attend des gouvernements dans les pays éligibles qu'ils mettent en oeuvre dans la transparence un processus consultatif continu qui offre l'opportunité aux citoyens de contribuer à l'identification, d'établir des priorités et de concevoir des programmes de développement proposés dans le cadre des allocations des fonds de la MCC. Un processus efficace d'appropriation au niveau du pays prendra sa source dans la propriété au niveau local, et sera soutenu par le public. Il prendra en compte les réactions du public au processus de prise de décision, ainsi qu'aux décisions prises. De surcroît, les pays devront diriger des consultations au niveau des projets et permettre la participation à leur mise en oeuvre.

Les objectifs des consultations

Un bon processus de consultation 1) a lieu à un moment et dans des délais opportuns, 2) comprend la participation, 3) est significatif. Un processus qui a lieu à un moment et dans les délais pertinents est continu. Les gouvernements doivent par conséquent assurer a) une discussion initiale étendue du programme, b) une prise en compte permanente des réactions au programme ainsi qu'un compte-rendu des raisons sous-tendant les décisions prises pendant tout le processus, c) des consultations au niveau des projets avec les bénéficiaires potentiels ou avec les parties potentiellement affectées pendant le développement du programme, d) la participation publique pendant la mise en œuvre, et f) une ample distribution de l'information concernant le programme afin de permettre une

surveillance informée de la part des citoyens. Un processus de participation prend en considération un large éventail de vues. Les pays doivent faire participer les membres officiels du gouvernement et les législateurs aux niveaux local et national, mais aussi faire en sorte que les représentants des organisations locales et internationales non-gouvernementales, les organisations non-gouvernementales, les grandes et petites entreprises du secteur privé, et les groupes de société civile urbaine et rurale puissent saisir les opportunités de participer aux consultations pour concevoir le programme MCA (compte en faveur du développement du millénaire) de leur pays. Un processus significatif doit permettre aux citoyens de contribuer véritablement au processus.

De leur côté, les organisations qui participent au processus doivent réaliser qu'être consulté ne veut pas dire que la proposition de projet d'une organisation donnée ou qu'un point de vue particulier sera nécessairement inclus ou reflété dans la proposition finale.

La législation qui sous-tend la MCC requière que "le Contrat prenne en compte la stratégie de développement du pays éligible." La stratégie de développement d'un pays ou le PRSP (document de stratégie de réduction de la pauvreté) peut former la base initiale de la proposition de MCA. Cependant, dans ces cas, les pays doivent continuer le dialogue public associé avec ces plans nationaux et apporter leurs réactions et justifications concernant comment et pourquoi les priorités établies pour l'assistance de MCA furent identifiées comme elles l'ont été, et dérivées de la stratégie nationale de développement ou PRSP.

Les approches du pays aux consultations

MCC reconnaît que chaque pays est unique et doit développer une méthodologie qui convienne le mieux à ses conditions particulières pour assurer un processus de consultation qui ait lieu à un moment et dans des délais opportuns, qui permette une large participation et qui soit significatif. Par conséquent, les pays éligibles ont utilisé des moyens divers pour stimuler la participation dont:

- La distribution de l'information par la télévision, la radio, l'internet, et les journaux.
- Des campagnes de sensibilisation et d'information par l'intermédiaire d'organisations locales.
- Des discussions interactives lors de réunions locales dans les mairies, des tables rondes, et des sessions de questions/réponses.
- La collecte d'information par discussions directes et groupes de réflexion
- Des requêtes de contributions écrites (lettres et commentaires publiques) qui peuvent être compilés et analysés.
- Des consultations à travers des organisations représentatives des localités telles que les Conseils au Développement
- Des consultations au niveau des projets avec les parties prenantes directement affectées par les projets proposés.

La participation est aussi formellement structurée dans la mise en oeuvre à long-terme d'un Contrat:

- Une représentation de la société civile et du secteur privé (tournante ou permanente) dans les structures gouvernantes de MCA.

- L'établissement de commissions de conseil publiques et privées
- La participation du public dans la surveillance du processus

En ce qui concerne la direction d'une stratégie de consultation, les pays pourront travailler avec les ONG, les organisations du secteur privé, ou avec d'autres groupes qui ont l'expérience des processus de consultation.

L'Évaluation des Consultations par la MCC

La MCC examinera la qualité et le contenu du processus consultatif. Ceci est un aspect de son rôle de surveillance qui comporte aussi l'établissement d'un bilan des effets d'autres facteurs clef comme celui de savoir si la proposition mènera à la réduction de la pauvreté par la croissance économique, le coût d'un projet, la responsabilité fiscale, etc. Ce qui suit comporte des questions que la MCC pourra prendre en compte pendant son processus de surveillance afin d'établir si un processus de consultation a lieu à un moment et selon les délais impartis, s'il permet une large participation et s'il est significatif:

A un moment et dans des délais opportuns:

Le processus consultatif est, dans les conditions idéales, lancé au stade de la conception du développement du programme, c'est à dire avant qu'un pays n'établisse une liste des obstacles à la croissance et à la réduction de la pauvreté—et devra se poursuivre pendant toute la mise en oeuvre du Contrat. Les questions suivantes illustrent la manière dont processus peut avoir lieu:

1. Quels types de consultation ont été organisées et à quel stade pendant le processus? Est-ce-qu'ils ont compris:
 - a) Une discussion initiale large
 - b) Les réactions constantes et clairement exprimées au processus et au programme
 - c) Les consultations au niveau du projet avec les bénéficiaires potentiels ainsi qu'avec les parties prenantes pendant le développement du programme
 - d) La mise en place de la participation publique pendant la mise en œuvre
 - e) La diffusion étendue de l'information sur le programme pour permettre un contrôle informé de la part des citoyens
2. Est ce que les consultations ont eu lieu assez tôt dans le processus pour permettre d'établir des priorités?
3. Est ce que les consultations ont eu lieu avant la soumission de la part du MCC?
4. Comment est ce que les consultations continueront d'avoir lieu pendant la phase de mise-en-oeuvre?

Participatoire

Les consultations doivent intégrer une large représentation de la société comprenant les pauvres des régions rurales et urbaines, les femmes, les organisations privées et volontaires, la communauté d'affaires, les corps législatifs et autres parties prenantes potentielles. Les questions suivantes illustrent la manière dont processus peut avoir lieu:

1. Est-ce-qu'il y a eu une stratégie pour encourager une participation étendue? Si oui, décrire. Le gouvernement a-t-il identifié des obstacles à la création de ressources? Si c'est le cas, quelles mesures ont été prises pour y remédier?
2. Des documents compréhensibles et lisibles dans les langues en cours ont-ils été mis en circulation et mis à la disposition de toutes les parties prenantes?
3. Comment est ce que les groupes divers ont été impliqués dans le processus de consultation? A quel niveau ces groupes ont-ils été impliqués?
4. Comment est ce que les associations de femmes et les femmes ont été consultées?
5. Comment est ce que les participants ont été identifiés?
6. Les participants potentiels connaissent-ils le processus et savent-ils comment participer? Les lieux, les temps et les avis publiés ont-ils été propres à assurer la participation d'une base étendue?
7. Les contributions des participants ont-elles formé la conception du programme destiné à ce que les bénéficiaires-hommes et femmes- soient touchés par les programmes proposés?
8. Les membres du gouvernement et/ou le conseil national MCA ont-ils participé à une ou à des réunions?
9. Les consultations ont-elles eu lieu à des niveaux multiples (national, regional, au niveau du projet)?
10. Combien de lieux ont été investis par le processus de consultation, et est ce que les participants potentiels y eurent accès d'une manière significative?
11. Est-ce-que les médias furent employés afin de communiquer aux citoyens comment participer au processus de consultation. Est ce que le gouvernement a fait part des résultats de la consultation? Si oui, comment?
12. Quels donateurs furent consultés afin d'assurer la coordination?
13. Quels types de soutiens extérieurs, si ils existaient, furent recherchés afin d'aider au processus de consultation?
14. Comment est ce que le pays a informé la MCC et sollicité les avis informels de la MCC pendant le processus de consultation?
15. Le gouvernement a-t-il publié la proposition soumise à la MCC?

Significatif

Les consultations doivent refléter les tentatives véritables de la part du gouvernement pour obtenir un large éventail de vues. Il est nécessaire d'établir quelles sont les véritables priorités et afin ne pas server simplement d'estampille. Le processus de consultation doit refléter un dialogue continu parmi les parties prenantes variées. Le produit de ce dialogue doit en effet refléter un large débat d'idées sur ce qui constitue les obstacles à la croissance et à l'accomplissement des objectifs potentiels de la MCC. Les questions suivantes illustrent la manière dont processus doit avoir lieu:

1. Est-ce-que les consultations ont eu pour objet les obstacles à la croissance, à la réduction de la pauvreté et à la mise en place de stratégies destinées à faire face à ces obstacles?
2. Est-ce-qu'assez de documents furent distribués assez en avance des réunions pour permettre leur considération?

3. Est-ce-qu'assez de temps fut alloué à la collection et à l'analyse des résultats du processus de consultation afin que ces résultats puissent être correctement reflétés dans l'établissement des priorités et dans le compte-rendu du contenu des propositions?
4. Comment est-ce-que les contributions du public furent ou sont reflétées dans la proposition?
5. Est-ce-que le contenu et les résultats des consultations furent documentés de quelque manière que-ce-soit?
6. Est-ce-qu'il y a eu des liens clairement établis entre les résultats du processus de consultation et le contenu du projet MCC du pays?
7. Les participants ont-ils été informés des réactions aux projets que le gouvernement a proposé à la MCC?
8. Le gouvernement a-t-il expliqué pourquoi et comment il a opté pour les priorités de la proposition?
9. Le public a-t-il eu l'opportunité de revoir et de commenter le projet avant sa soumission?

Les exemples ci-dessus et les question de direction et de conseil illustrent les approches possibles au processus de consultation pour déterminer le contenu des projets de Contrat. Vos commentaires et vos questions sont bienvenus et doivent être adressés aux officiers des pays concernés auprès de la MCC ou par email à l'adresse suivante: MCCDevelopmentPolicy@mcc.gov